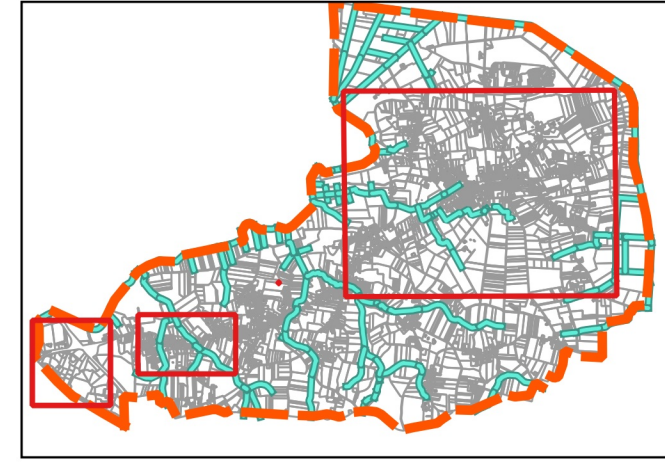




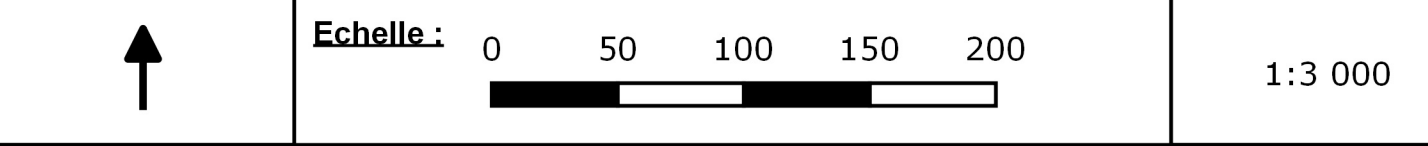
**ETUDE DE ZONAGE D'ASSINISEMENT
DES EAUX PLUVIALES**

PLAN DE ZONAGE PLUVIAL
1 : Vue de détail sur le bourg, le Champ Blanc,
Le Clos Fleuri et la Hirtais

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Cmoyen=0,2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés.
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (C ci-dessous) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés.
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (C ci-dessous) et où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales.



- Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter
- Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zone AU, A et N
 - C global = 20%
 - C max = 30%
 - C max = 41%
 - C max = 47%
 - C max = 50%
 - C max = 70%
 - C max = 90%
- Éléments complémentaires
- Cours d'eau
 - Zones humides
 - Plan d'eau
 - Réseau EP existant
 - canalisation béton
 - canalisation PVC
 - canalisation PEHD
 - fossé
 - conduite rectangulaire
 - Tronçon cours d'eau buif
 - Bassin de rétention existant
 - Point exutoire
 - Déconnexion
 - Zone de rétention à créer
 - Modifications sur le réseau :
 - Conduite à modifier
 - Conduite à supprimer



REALISATION : Décembre 2016
ETUDE HYDRAULIQUE - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSINISEMENT PLUVIAL

